

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 14 Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/10/2019 que la convocation avait été faite le 04/10/2019 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Gilles ROUGIREL
Françoise BLANPIED, Nadine COURTIER, Raynal ROYER
Agnès THIEBAUT, Daniel RENGEARD, Christophe LEBLAN
Angèle BALOSSO, Alex NICOLAS, Isabelle BLONDEY
Alain HUGUET, Robert LECLERC, JM BALTZINGER
Lysiane DEGOUTIN
Absents : Véronique RONAT (proc à JC ZINGERLE),
Michel THOMAS, Michel DEGOUTIN, V. LALLEMAND

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

0) Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion

Abstention de Alex NICOLAS, Angèle BALOSSO, Isabelle BLONDEY, Jean-Marie BALTZINGER et Lysiane DEGOUTIN, absents à cette réunion.

1) Décision Budgétaire Modificative

Le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Budget lotissement

Recette d'investissement :

1687-040 - 70000 €

168748-042 + 70000 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette modification budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

2) MO Assainissement - Avenant

Le Maire expose au Conseil Municipal que le coût initial prévu pour les travaux d'assainissement de Billy sous les Côtes a été revu à la hausse (777000 € HT à la place de 272000 € HT). De ce coup, les frais de MO, basé sur le coût des travaux, doit également être revu à la hausse. Le taux de rémunération de 5 % reste inchangé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant 5 proposé par G2C
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour le montant supplémentaire

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

3) Eclairage Lavoir – Aire de de repos

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SEW pour l'éclairage du lavoir, de l'aire de repos et des auges de Viéville pour un montant de 12635,83 €. La participation du SEW s'élève à 8213,29 € ce qui laisse un solde pour la commune de 4422,54 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux et de prendre en charge le reliquat de 4422,54 €.

Adopté à l'unanimité.

4) Contrats assurance

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation avait été lancée pour renouveler les contrats d'assurance. Il présente les résultats et indique que cette consultation permet à la commune de gagner environ 2800 €/an. Les lots sont attribués de la manière suivante :

- Responsabilité Civile : Groupama
- Protection Fonctionnelle : SMACL
- Protection Juridique : Groupama
- Flotte Automobile : Groupama
- Dommages aux biens : MAIF
- Risques statutaires : Groupama

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à signer les nouveaux contrats et tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

5) Risque « prévoyance »

Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la commune d'adhérer à la convention de participation négociée par le centre de gestion et de verser une participation financière aux agents qui s'assureront dans le cadre de cette convention.

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION AVEC RI
Garantie de base obligatoire : incapacité temporaire de travail	90% net	0.64%
Garantie au choix de l'agent : Option 1 : invalidité	90% net	0.32%
Option 2 : minoration de retraite	90% de la perte de retraite	0.35%
Option 3 : capital décès/PTIA	100% du TA net	0.46%

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la convention de participation de TERRITORIA Mutuelle négociée par le centre de gestion,
- d'inclure le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisations,
- de verser une participation financière de 25% de la prime par mois et par agent assuré dans le cadre de la présente convention.

Adopté à l'unanimité.

6) Location logement Centre de Promotion

Le Maire informe que le local de l'ancienne auto-école et reloué par Mme HAZARD afin d'y installer une mercerie.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le logement de l'ancien Centre de Promotion est libre et que celui-ci pourrait dépanner un habitant de la Commune suite à la cession de la maison qu'il loue actuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer le logement de l'ancien Centre de Promotion à M. Philippe GUYOT pour une durée de 1 an.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 300 €
- Fixe à 50 € / mois, le montant des charges correspondant aux frais de chauffage
- Indique que l'électricité lui sera refacturée par la Commune suivant relevé du sous compteur
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

7) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS 2018 pour l'assainissement collectif. Il indique que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Abstention de M. LECLERC

8) Adhésion de la Commune de Valbois au SIELL

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Valbois souhaite adhérer au SIELL et qu'il convient que chaque commune adhérente délibère.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Valbois au SIELL à compter du 01/01/2020.

Adopté à l'unanimité.

9) Modification statuts SIELL

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts du SIELL s'adaptant aux lois 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) et 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes sur lesquels il convient de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les statuts présentés.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la délégation du service assainissement, car il craint que toutes les communes n'en soient pas au même point et que les habitants de Vigneulles paieront pour les autres ! De toute façon, la délégation n'est pas imposée avant 2026.

Abstention de Mme DEGOUTIN, Mme COURTIER et M. NICOLAS

Contre : M. LECLERC

10) Renouvellement autorisation de voirie Caillot/Thiery

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'autorisation de voirie accordée à Mr CAILLOT Cyrille et Mme THIERY Mathilde domiciliés à 2 rue de la Victoire à Viéville pour une bande de terrain entre leur maison et un terrain leur appartenant arrive à échéance le 31/12/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler cette autorisation pour une durée de 5 ans.

- fixe le tarif à 15 €/an
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement autorisation de voirie Philippe – 136AA202

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'autorisation de voirie accordée à Mr PHILIPPE Yannick domicilié à Creuë pour mettre en place des pavés sur le domaine public devant ses maisons cadastrées AA 202 et 203 arrive à échéance le 31/12/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler ces autorisations pour une durée de 5 ans.

- Fixe le tarif à 15 €/an/autorisation
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Location Jardin M. RATEAU Didier

Le Maire expose au Conseil Municipal que Melle Delot louait un jardin à la commune. Cette dernière ne désire plus louer ce jardin. Mr Rateau, locataire du jardin voisin, est intéressé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de louer à Mr Rateau la partie B de la parcelle ZC12 jusqu'au 31/12/2022.
- Fixe le loyer à 20 €/an
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition terrain Schmitt Thierry

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Schmitt loue un terrain communal d'une surface de 1 a 16 derrière chez lui et que la convention est arrivée à échéance le 30/06/2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention à compter du 01/07/2018 pour une durée de 9 ans au prix de 15 €/an.

Adopté à l'unanimité.

Avenant Bail LESCAILLE Valérie

Le Maire expose que suite au découpage du terrain 234ZC6 à Hattonville pour en céder une partie, le terrain loué à Mme Lescaille Valérie change de numérotation au cadastre et devient 234ZC10 pour une surface de 6 ha 52 a 30 ca inchangée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant en indiquant que les autres articles du bail sont sans changement.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement Bail THOMAS Eric

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail accordé à Mr Thomas Eric pour le terrain ZC7 Grand Paquis d'une surface de 15 ha 43 arrive à échéance le 10/11/2019 et qu'il convient de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 11/11/2019
- fixe le loyer annuel à 1471,32 x fermage 2020

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- Adopté à l'unanimité.

Renouvellement Bail VALLOTTE François

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail accordé à Mr VALLOTTE François pour le terrain 136 ZI 7 arrive à échéance le 31/12/2019 et qu'il convient de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2020
- fixe le loyer annuel à 40 €/an
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement Bail FLOREMONT Nicole

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail accordé à Mme Florémont Nicole pour le terrain 234 ZB 14 arrive à échéance le 31/12/2019 et qu'il convient de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 11/11/2019
- fixe le loyer annuel à 587,56 € x fermage 2020
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

11) Bois Meussiaumont - Scolytes

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bois de Meussiaumont, essentiellement planté d'épicéas est touché par une attaque de scolytes.

Il précise qu'un arrêté préfectoral régional impose aux propriétaires forestiers une lutte « obligatoire » :

- Abattage en mesure curative
- Evacuation des bois après abattage en mesure préventive

Cela représenterait plus de 3500 m³ de bois.

L'ONF propose de réaliser une vente en bloc sur pied en Novembre.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre le bois de Meussiaumont en bloc sur pied dès la vente de novembre
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

M. LECLERC propose une visite de ce bois pour que les conseillers se rendent compte du désastre. Le Maire proposera à l'ONF une visite le 23 octobre à 17 h. Confirmation sera adressée à chacun.

M. LECLERC expose les problèmes liés à l'exploitation des bois à Hattonville et souhaiterait une remise en état du chemin.

Le Maire évoque également les travaux proposés par l'ONF concernant la mise en place de panneaux et les travaux chemin du chauffour et de Haumont à Creuë.

Concernant les panneaux, le prix semble trop élevé. Des panneaux pourront être réalisés en interne et installés à moindre coût.

Concernant les chemins, des précisions seront demandées à l'ONF.

Le Maire donne une information sur la replantation de la parcelle 177, à savoir :

- 75 % de pins sylvestres
- 16 % de chênes sessiles
- 9 % de chênes pédonculés (partie nord)

12) Gardiennage des églises

Le Maire, vu la circulaire préfectorale fixant le plafond annuel pour le gardiennage des églises, propose au Conseil Municipal, de maintenir l'indemnité des gardiens d'églises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité des gardiens d'églises comme suit :

- 1 gardien : Billy, Hattonchâtel, Viéville : 348 €
- 1 gardien : Creuë, Hattonville, Saint-Benoit et Vigneulles : 464 €

Soit un total de 812 €

Adopté à l'unanimité.

13) Créances irrécouvrables

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un habitant de Viéville a entamé une procédure de surendettement et qu'il convient donc d'admettre en créance irrécouvrable une facture d'assainissement d'un montant de 146,79 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Adopté à l'unanimité.

14) Mise en place prélèvement automatique

Le Maire expose qu'à la demande d'habitants de nos villages, il serait intéressant de mettre en place un prélèvement automatique à échéance des factures ou également mettre en place un échancier par prélèvement permettant de régler une facture en plusieurs échéances.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de mettre en place ces deux types de prélèvement dès que possible afin de faciliter les paiements des factures communales et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Abstention de M. LECLERC

15) Audit de fiabilisation des adresses de la Commune

Le Maire expose avoir été contacté par la Poste concernant les problèmes d'adressage car plusieurs noms de rues identiques sont présents dans nos villages. Cela provoque des problèmes et des erreurs lors de la distribution. La Poste propose donc un audit pour remédier à ce problème.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis proposé s'élevant à 3600 € pour effectuer cet audit.

M. LECLERC indique que cela va entraîner la perte d'identité de chaque village.

Abstention de M. LEBLAN

Contre : M. LECLERC

Question diverses

• Déploiement de la fibre

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en place de la fibre, l'entreprise est obligée d'implanter des poteaux à certains endroits

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la mise en place de nouveaux poteaux sur le Domaine Public.

Adopté à l'unanimité

- Travaux de voirie 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la consultation pour les travaux de voirie 2019, 4 entreprises ont adressés des offres, Après analyse de ces offres par la DDT dans le cadre de la convention, il apparait que l'entreprise VERDUN est la mieux-disante pour un tarif de 51695 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide confier les travaux de voirie à l'entreprise VERDUN pour un prix de 51695 € HT
- autorise la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

- Problème taille arbres

M. LECLERC soulève le problème de la taille des arbres qui n'est plus dans le contrat des espaces verts. Le Maire indique que c'était un problème budgétaire

- Changement des lampes de rues

M. LECLERC s'étonne sur changement des lampes alors qu'elles n'étaient pas très vieilles. Le Maire indique qu'il s'agit de leds et que cela permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie.

- Artisan d'art à Viéville

Une signalétique dans le cadre d'une labellisation du PNRL devra être mise en place. Il serait peut-être opportun d'étudier une signalétique globale sur les villages.

- Vergers Hattonville

M. LECLERC demande ce que la commune souhaite en faire : location ou cession. A voir selon offre !!